

Glossaire

■ **Activité liée à l'eau**

Activité économique utilisatrice de l'eau et des services liés à l'utilisation de l'eau.

■ **Actualisation**

Opération mathématique qui permet de comparer des valeurs économiques qui s'échelonnent dans le temps, en ramenant la valeur future d'un bien à une valeur actuelle. L'actualisation permet de prendre en compte des dépenses ou des bénéfices qui se réaliseront dans le futur. Le choix du taux d'actualisation (coefficient permettant de ramener une valeur future en une valeur actuelle) a une influence sur le résultat de l'analyse. Le Commissariat Général au Plan a proposé en 2005 une révision du taux d'actualisation des taux d'investissement publics.

■ **Aménité**

Services rendus gratuitement par la nature ou l'environnement aux individus, associés à des notions de confort, commodité, plaisir, connaissance liées à une localisation. Par exemple, le fait de résider en bordure d'un parc urbain ou de séjourner en territoire rural procure certains avantages en termes de paysage, de microclimat, de calme, etc.

■ **Analyse coûts - bénéfices**

Analyse qui compare tous les bénéfices à tous les coûts d'un projet donné et de ses alternatives, en intégrant notamment les impacts ne faisant pas l'objet de flux monétaires (ce qui concerne souvent l'environnement). L'analyse « Coûts - Bénéfices » est un outil d'aide à la décision, apportant des éléments objectifs au débat. En fonction de la valeur du ratio bénéfice/coût, le projet évalué est jugé rentable ou non. Il a, par exemple, été possible de calculer les coûts associés à la restauration d'une bonne qualité écologique de la nappe d'Alsace et d'évaluer les bénéfices associés.

■ **Analyse coûts - efficacité**

Analyse qui permet de déterminer les différents moyens ou instruments à mettre en œuvre pour atteindre au moindre coût un objectif fixé. Cette analyse permet de classer les mesures en fonction de leur efficacité pour atteindre un but environnemental mais elle n'apporte pas de réponse sur la pertinence d'une mesure ou d'un projet en tant que tel.

■ **Analyse économique**

Recours à des méthodes d'analyse et à des instruments économiques pour contribuer à la définition des politiques de gestion de l'eau, dans le cadre de la Directive cadre sur l'eau (DCE). En effet, l'objectif est de faire intervenir l'économie à plusieurs temps forts de la mise en œuvre de la DCE : contribuer à la réalisation des objectifs environnementaux par la mise en place de tarification incitative ; au stade de l'état des lieux, afin d'évaluer le poids économique des usages de l'eau dans le district et d'estimer le niveau de recouvrement des coûts des services ; pour justifier des dérogations à l'objectif de bon état (pour cause de coût disproportionné des mesures) ; lors du choix des mesures à mettre en œuvre dans le district ainsi que pour la construction du programme de mesures (optimisation du programme par l'analyse du coût et de l'efficacité de chaque mesure).

■ **Analyse de sensibilité**

Méthode qui consiste à évaluer la robustesse des résultats d'une analyse économique en fonction de la variation de certains paramètres ou hypothèses.

■ **Bénéfice non-marchand**

Bénéfice qui peut être retiré d'un projet sans que celui-ci ne soit monnayable sur un marché.

■ **Biais**

Démarche ou procédé qui engendre des erreurs dans les résultats d'une étude. Un échantillon non représentatif, une mauvaise formulation de question ou l'influence d'un enquêteur sont, par exemple, des sources de biais.

■ **Biais d'agrégation**

Biais induit lorsque les nombres d'usagers de plusieurs sites sont ajoutés alors que l'amélioration générale d'une qualité d'environnement n'amènera pas des bénéfices identiques sur chaque site.

■ **Biais d'auto-sélection**

Biais induit lorsque les individus qui se sentent impliqués ou dont la fréquentation d'un site est plus élevée ont une probabilité plus grande d'être interrogés (ce qui concerne notamment les enquêtes réalisées en face-à-face sur des sites récréatifs).

■ **Biais d'échantillonnage**

Biais induit lorsque l'échantillon n'est pas représentatif de la population qui est supposée bénéficiaire (limitation des enquêtes à des villes par exemple).

■ **Biais d'inclusion**

Biais induit lorsque les individus déclarent un même consentement à payer (CAP) pour un bien environnemental particulier (par exemple un tronçon de rivière) et un bien plus large (par exemple toutes les rivières du bassin versant, ou toutes les rivières du département).

Cette confusion entre échelles géographiques (ou problématiques environnementales : milieux aquatiques, diversité biologique, qualité de l'air) constitue le biais d'inclusion.

■ **Biais hypothétique**

Biais induit lorsque dans une situation de marché fictif les personnes interrogées ont des difficultés à exprimer leurs préférences. En effet, dans le domaine de l'environnement, le manque de référence aura pour conséquence des réponses éloignées des choix que les gens feraient dans une situation réelle.

■ **Biais informationnel**

Biais induit lorsque les informations sur le bien à évaluer sont insuffisantes, la personne interrogée ne donnant pas une estimation correcte de son consentement à payer.

■ **Biais lié à l'enquêteur**

Biais induit lorsque la personne questionnée donne une valeur supérieure à son consentement à payer réel pour faire plaisir à l'enquêteur.

■ **Biais stratégiques**

Biais induit lorsque les personnes interrogées pensent pouvoir influencer la décision finale, si bien qu'ils exagèrent leur consentement à payer. Certaines peuvent également donner une valeur plus faible en pensant que les autres vont payer pour lui (phénomène de passager clandestin). De fait, ces personnes n'ont pas intérêt à révéler leurs préférences réelles si le fait de les cacher leur donne un avantage supérieur.

■ **Bien discret**

Bien qui ne s'exprime naturellement qu'en unités discrètes (unités entières). Par exemple, on définit la demande d'automobiles par le nombre réel de véhicules demandés et non en termes de temps d'utilisation d'un véhicule (valeur continue).

■ **Bien économique**

Tout moyen capable de satisfaire un besoin. Il existe une infinité de biens économiques différents. En effet, un bien se caractérise non seulement par ses caractéristiques physiques, mais également par sa localisation et sa date de disponibilité.

■ **Bien environnemental**

Bien disponible gratuitement et dont la production ne nécessite aucun travail humain. Ce peut être l'air que nous respirons, un paysage, la qualité d'une masse d'eau, la présence d'animaux dans un milieu, l'absence de pollution sonore ou visuelle, etc.

■ **Bien-être**

Terme désignant la satisfaction d'un individu ou d'une collectivité.

■ **Bien marchand**

Les biens marchands sont des produits matériels pouvant être vendus et achetés.

■ **Bien non-marchand**

Les biens non-marchands ne peuvent être vendus ou achetés.

■ **Biens substitués (ou substituables)**

Deux biens sont substituables s'ils satisfont le même besoin ou des besoins proches. Exemple : l'automobile et le train.

■ **Biens complémentaires**

Deux biens sont complémentaires si leur utilisation conjointe permet de satisfaire un besoin. Exemple : un stylo et du papier.

■ Bien public

Bien ou service dont l'utilisation est non-rivale et non-exclusive. La non-rivalité signifie que la consommation du bien par un agent n'empêche pas sa consommation par un autre agent (exemple : un feu d'artifice). La non-exclusivité signifie que tous les agents ont libre accès au bien ou service (exemple : l'éclairage public).

■ Capital fixe

Ensemble des moyens de production matériels qui ne sont pas détruits au cours du processus de production. Leur durée de vie excède un an.

■ Caractère abordable

Importance relative du coût des services d'eau et d'assainissement (fourniture d'eau potable, assainissement-épuration) dans le revenu disponible. Ce critère est à prendre en compte par exemple lors de la définition d'une politique de tarification de l'eau.

■ Carte de paiement

Carte proposant aux personnes enquêtées (lors des évaluations contingentes) plusieurs montants de contribution et sur laquelle il suffit de cocher le montant souhaité.

■ Consentement à payer (CAP)

Somme que les personnes enquêtées sont prêtes à payer pour éviter la dégradation d'un bien environnemental ou encore son amélioration. Le consentement à payer (CAP) est l'expression en euro de la différence de bien-être (ou de satisfaction) associée à cette dégradation / amélioration de l'environnement.

■ Consentement à recevoir (CAR)

Somme que les personnes enquêtées sont prêtes à accepter pour laisser leur environnement se dégrader.

■ Consommation de capital fixe

Dépréciation subie par le capital fixe au cours de la période considérée par suite d'usure normale et d'obsolescence prévisible. Nota : l'obsolescence est la perte de valeur attribuable à une réduction du niveau de désirabilité et d'utilité d'un bien en raison de la désuétude de sa conception et de son mode de construction.

■ Contrainte budgétaire

Contrainte subie par un individu ou un ménage en termes de ressources financières. Ce dernier est limité par le revenu qu'il perçoit, et ne peut donc pas dépenser plus.

■ Coût d'opportunité

Valeur des opportunités perdues du fait du choix de l'affectation de la ressource à une activité plutôt qu'à une autre dans le cas où la ressource est rare. Dans le domaine de l'eau, c'est par exemple la valeur du maïs irrigué qui aurait pu être produit par l'eau d'un cours d'eau si elle n'était pas utilisée pour la production d'eau potable ou d'hydroélectricité.

■ Coût compensatoire

Surcoût constaté subi par un usager suite à une dégradation de l'environnement générée par un autre usager de l'eau.

■ Coût complet de l'eau

Coût total de l'eau, composé du coût environnemental, du coût de la ressource et du coût du service.

■ Coût de la ressource

Valeur des opportunités perdues du fait du choix de l'affectation de la ressource à une activité plutôt qu'à une autre dans le cas où la ressource est rare. Il s'agit de la différence de bénéfices entre l'alternative qui génère les plus importants bénéfices et l'alternative retenue.

■ Coût de transaction

Coût lié à un échange économique, plus précisément une transaction sur le marché. Il peut être direct (commission de Bourse) ou indirect (coût de prospection, temps et effort passés à la négociation et à la vérification de la transaction, etc.).

■ Coût disproportionné

Se dit de coûts qui justifient une dérogation aux obligations imposées par la directive cadre sur l'eau 2000/60/CE. Les coûts disproportionnés sont notamment légitimés par les incidences du coût des travaux sur le prix de l'eau et sur les activités économiques, comparées à la valeur économique des bénéfices environnementaux et autres avantages escomptés. La disproportion est examinée au cas par cas au vu de critères tels que : les moyens financiers disponibles sur le territoire

concerné par la mesure et au sein du/des groupes d'utilisateurs qui en supportent le coût (s'il s'agit uniquement des ménages, le seuil de disproportion sera notamment lié à leur capacité à payer l'eau sensiblement plus cher), et/ou les bénéfices de toutes natures attendus de l'atteinte du bon état des eaux en 2015 (production d'alimentation en eau potable à partir d'une nappe sans traitement supplémentaire, restauration de zones humides participant à la lutte contre les inondations, etc.). Si les acteurs du bassin justifient que le coût d'une mesure est disproportionné, ils peuvent prétendre à une dérogation. L'étalement du financement de la mesure jusqu'en 2021, voire 2027 (au lieu de 2015) peut alors suffire à rendre son coût acceptable.

■ Coût environnemental

Coût des dommages causés à l'environnement et aux écosystèmes, et aussi indirectement à ceux qui les utilisent : dégradation de la qualité d'une nappe et de sols, coût des traitements de potabilisation supplémentaires imposés aux collectivités, etc. Dans le contexte de la directive cadre sur l'eau 2000/60/CE, on s'intéresse aux dommages causés par les usages de l'eau (prélèvements, rejets, aménagements, etc.).

■ Coût externe

Coût induit par une activité au détriment d'une autre activité, d'un milieu, etc. et non compensé ni pris en charge par ceux qui les génèrent. Dans le contexte de la directive cadre sur l'eau 2000/60/CE, on s'intéresse aux coûts externes pour l'environnement des services liés à l'utilisation de l'eau et plus généralement des activités liées à l'eau (prélèvements, rejets, aménagements, etc.). Par exemple, les coûts de recherche et d'exploitation d'une nouvelle ressource suite à la pollution d'une nappe précédemment exploitée sont en fait supportés *in fine* par les abonnés des services d'eau potable à travers le prix du mètre cube. Une des grandes pratiques de l'économie de l'environnement est de réintégrer les effets externes au sein de l'échange marchand, on internalise les effets externes. Autrement dit, on inclut dans les prix les dégradations environnementales (pollution, surexploitation...) qui, sinon, sont ignorées.

■ Coût fixe

Partie du coût de production qui ne varie pas en fonction de la quantité produite. Le coût fixe dépend de la structure de l'activité. A titre d'exemple, les coûts fixes sont prépondérants dans les industries de réseaux. Dans les services publics d'eau et d'assainissement, les coûts fixes peuvent représenter jusqu'à 80% des coûts totaux.

■ Coût privé

Partie du coût social payée par l'agent économique qui le génère. Le coût privé est un coût interne.

■ Coût social

Ensemble des coûts imposés par une activité à la société dans son ensemble. Le coût social comprend les coûts privés et les coûts externes.

■ Coût variable

Partie du coût de production qui varie en fonction du niveau de la production. A titre d'exemple, les coûts d'achat des matières premières sont des coûts variables qui augmentent lorsque le volume de l'activité ou de la production augmente.

■ Dommage environnemental (d'après position commune Communautaire du 18/09/03)

Modification négative mesurable d'une ressource naturelle (espèces, habitats naturels protégés, eaux et sols) ou détérioration mesurable d'un service lié à des ressources naturelles (fonctions assurées par une ressource naturelle au bénéfice d'une autre ressource naturelle ou du public) qui peut survenir de manière directe ou indirecte.

■ Economie de l'environnement

Branche de l'économie qui traite d'un point de vue théorique des relations entre les sociétés humaines et l'environnement, notamment dans le cadre des politiques économiques environnementales.

■ Effet revenu

Influence du revenu sur une donnée. Par exemple, les personnes plus riches ont généralement un consentement à payer plus important que les personnes plus pauvres.

■ Elasticité de la demande par rapport au prix

Pourcentage de variation de la consommation d'eau si l'on augmente de 1% le prix du m³. De manière générale, l'élasticité des consommations domestiques d'eau est très faible, car la plupart des utilisations (eau de boisson, hygiène, etc.) sont très peu compressibles. En revanche, la consommation extérieure (arrosage, lavage de voitures, etc.) est beaucoup plus élastique (forte baisse en cas de hausse de prix) car elle satisfait des besoins non essentiels.

■ Empreinte en eau

Volume d'eau utilisée à tous les stades de la chaîne de production d'un produit (installation, bien ou service). L'empreinte en eau est également la « teneur en eau virtuelle ». Par exemple, pour produire une tasse de café, il faut au total 140 litres d'eau ; pour un kilo de bœuf, il en faut 16 m³ (16.000 litres). Au final, l'empreinte en eau est le volume total d'eau (exprimé en litre ou m³) utilisée directement et indirectement dans le cadre d'une activité et de celles qui y sont liées, y compris l'eau utilisée dans la chaîne d'approvisionnement.

■ Externalité

Situation dans laquelle l'action d'un agent économique influe, sans que cela soit son but, sur la situation d'autres agents, alors même que ces derniers n'en sont pas partie prenante : ils n'ont pas été consultés et n'ont reçu (si l'influence est négative) ni versé (si elle est positive) aucune compensation. Une externalité peut être positive ou négative. Elle peut être la conséquence d'un acte de production ou de consommation.

■ Fonction de demande

Fonction qui relie le choix optimal (les quantités demandées) aux différentes valeurs prix et de revenu. La fonction de demande pour un bien dépend donc du prix de tous les biens et du revenu du consommateur.

■ Internalisation

Intégration des coûts externes dans les flux économiques. A titre d'exemple, le principe pollueur-payeur constitue un moyen d'internaliser les coûts externes générés par le pollueur sur les autres usagers de l'eau et sur l'environnement.

■ Marché de droits à polluer

Marché de permis échangeables qui donnent droit à un acteur (entreprise, individu, etc.) d'émettre un polluant ou de prélever une ressource. L'Etat fixe un objectif de qualité environnementale et distribue ou alloue le montant correspondant de droits. Ces droits peuvent ensuite être achetés ou vendus entre les acteurs, un pollueur ne pouvant pas émettre plus de polluants qu'il ne possède de permis.

■ Masse d'eau

Milieu aquatique homogène (lac, réservoir, partie d'une rivière ou d'un fleuve, nappe souterraine,...).

■ Méthode d'évaluation contingente (MEC)

Méthode permettant de mesurer l'accroissement de bien-être généré par une amélioration de l'environnement. La méthode d'évaluation contingente repose sur la réalisation d'enquêtes. Elle consiste à proposer aux personnes interrogées un scénario fictif pour les amener à déclarer la somme maximale qu'elles seraient prêtes à verser pour cette amélioration de l'environnement.

■ Méthode d'évaluation environnementale

Méthode permettant l'évaluation environnementale des bénéfices et dommages environnementaux. Il en existe plusieurs : la méthode d'évaluation contingente (MEC), la méthode des prix hédonistes, la méthode des coûts de transport, la méthode des dépenses de protection.

■ Méthode des coûts de transport

Méthode consistant à estimer le droit d'entrée maximal que les visiteurs d'un site seraient prêts à payer pour continuer à visiter ce site. Elle repose sur l'idée que les dépenses de transport engagées par les individus pour se rendre dans un site constituent leur consentement à payer pour visiter ce site. Le coût de déplacement est une mesure de l'unité de visite.

■ Méthode des dépenses de protection

Méthode consistant à évaluer les coûts de la pollution par les dépenses faites par les ménages pour se protéger d'une dégradation environnementale : achat d'adoucisseurs, d'eau embouteillée, etc.

■ Méthode des prix hédonistes

Méthode consistant à isoler la part relative à la qualité de l'environnement dans les transactions immobilières. Par exemple, le prix d'un bien immobilier dépend de ses caractéristiques, certaines étant liées à la qualité de l'environnement.

■ Monopole naturel

Situation dans laquelle l'offreur est seul à vendre un bien ou un service donné à une multitude d'acheteurs. Le monopole est dit naturel lorsque les rendements de production sont croissants (notamment du fait de coûts fixes bien supérieurs aux coûts variables).

■ Optimum de Pareto

Situation dans laquelle toute amélioration du bien-être d'un individu (ou d'une catégorie d'individus) ne peut se faire qu'au détriment d'un autre individu (ou d'une autre catégorie d'individus). À ce titre, c'est une situation de référence de la théorie économique relative à la gestion des ressources.

■ Population active

Population regroupant les actifs occupés (on parle également de population active ayant un emploi) et les chômeurs.

■ Principe pollueur-payeur

Principe, instauré dans le Code de l'environnement, selon lequel les frais résultant des mesures de prévention, de réduction et de lutte contre la pollution de l'environnement doivent être supportés par le pollueur.

■ Produit Intérieur Brut vert (PIB)

Mesure qui soustrait du Produit intérieur brut (PIB) conventionnel la baisse du stock de ressources naturelles (exemple les ressources en eau). Une telle méthode de comptabilisation permettrait de mieux savoir si une activité économique accroît ou fait baisser la richesse nationale lorsqu'elle utilise des ressources naturelles.

■ Programme de mesures (PDM)

Ensemble des mesures permettant d'atteindre les objectifs définis dans le SDAGE, à l'échelle du bassin hydrographique.

■ Question fermée doublement bornée

Mode d'interrogation consistant à poser une première question de valorisation du type "Seriez-vous prêt à payer 10 ? pour ... ?" et une seconde dans laquelle le montant proposé dépend de la réponse à la première question : montant plus élevé si la réponse à la première question est "oui", montant plus faible dans le cas contraire. Pour la méthode d'évaluation contingente, poser une question fermée doublement bornée peut s'avérer délicat dans une enquête par courrier. L'enquête par courrier n'interdit pas nécessairement ce genre de questionnement mais son emploi n'est généralement pas recommandé.

■ Récupération des coûts

Principe selon lequel les utilisateurs de l'eau supportent autant que possible les coûts induits par leurs utilisations de l'eau : investissements, coûts de fonctionnement et d'amortissement, coûts environnementaux, et les coûts de la ressource. Ce principe est aussi appelé « recouvrement » des coûts. Concernant ce principe, la directive cadre sur l'eau 2000/60/CE fixe deux objectifs aux Etats membres : pour fin 2004, dans le cadre de l'état des lieux, évaluer le niveau actuel de récupération, en distinguant au moins trois secteurs économiques (industrie, agriculture et ménages) ; pour 2010, tenir compte de ce principe, notamment par le biais de la tarification de l'eau. La directive a une exigence de transparence du financement de la politique de l'eau, mais elle ne fixe pas d'obligation de récupération totale des coûts sur les usages.

■ Service écosystémique (d'après Millenium Ecosystem Assessment, MEA)

Bienfait direct ou indirect que retire l'homme de la nature. Ces services regroupent les services d'auto-entretien, les services d'approvisionnement, les services de régulation et les services culturels.

■ Service lié à l'utilisation de l'eau

Service qui couvre, pour les ménages, ou tout autre activité économique : le captage, l'endiguement, le stockage, le traitement et la distribution d'eau de surface et souterraine, ainsi que les installations de collecte et de traitement des eaux usées avant rejet dans les eaux de surface.

■ Subvention croisée

Terme désignant les transferts financiers entre catégories d'usagers d'un même service. Au sens de la directive cadre sur l'eau 2000/60/CE, les principales catégories d'usagers des services d'eau sont les ménages, les industriels et les agriculteurs.

■ Surplus économique

Différence entre le consentement à payer maximal pour acquérir un bien et le prix de ce bien.

■ Système d'enchère

Question relative à la valorisation du bien, lors d'une évaluation contingente, qui peut être envisagée selon différentes modalités. La première d'entre elles correspond à un système d'enchères successives croissantes ou décroissantes. Exemple : on propose un montant à un individu et selon la réponse qu'il fournit (acceptation ou refus), on propose un second montant (supérieur ou inférieur), puis un troisième montant, et ainsi de suite. Les reproches que l'on fait à ce mécanisme tiennent pour la majeure partie au fait que les réponses sont très dépendantes de la première offre.

■ Tarification

Politique destinée à conditionner l'utilisation de l'eau au paiement d'un prix. La directive cadre sur l'eau 2000/60/CE demande aux Etats membres de veiller à ce que d'ici 2010 les politiques de tarification incitent les usagers à utiliser l'eau de façon efficace afin d'éviter les gaspillages.

■ Taxe environnementale

Prélèvement fiscal établi par l'Etat pour lutter contre la pollution ou la surexploitation des ressources en eau. Dans le cas de la pollution, la taxe consiste à imposer au pollueur une taxe par unité de rejet (qui est égale au coût marginal de réduction de la pollution). Une taxe est économiquement plus efficace qu'une norme car l'effort de réduction de la pollution se répartit naturellement au moindre coût.

■ Valeur de leg

Valeur de non-usage liée au fait de transmettre un patrimoine aux futures générations.

■ Valeur de non usage

Valeur attribuée à la seule existence d'un bien ou d'un service par un agent qui n'en fera pas usage. La valeur de non usage recouvre deux composantes: la valeur d'existence et la valeur pour autrui.

■ Valeur d'option

Valeur d'usage accordée à la conservation d'un actif en vue d'un usage futur (par exemple, la préservation d'une plante connue pour son intérêt médical).

■ Valeur d'usage

Valeur attribuée à un bien ou un service par un agent en fonction de l'utilité qu'il en retire. La valeur d'usage recouvre deux composantes: la valeur d'usage effectif et la valeur d'option attachée à une utilisation possible ultérieure.

■ Valeur économique totale

Somme des valeurs d'usage et des valeurs de non-usage d'un bien ou d'un service.

■ Valeur patrimoniale

Valeur de non-usage simplement liée au fait qu'un patrimoine existe.

■ Valeur tutélaire

Montants que le ministère chargé de l'environnement recommande d'utiliser en routine afin de chiffrer la valeur de services naturels non marchands rendus par les milieux aquatiques, au titre des bénéfices de préservation ou restauration des milieux aquatiques ou des dommages liés à leur dégradation.

■ Zéro de protestation

Refus, par les personnes enquêtées, des scénarios proposés lors des enquêtes pour une évaluation contingente. Certains individus peuvent, en effet, déclarer un consentement à payer nul (zéro de protestation), alors qu'ils sont favorables à la réalisation du projet proposé. Il est, par ailleurs, possible de distinguer les « zéros de protestation » des « vrais zéros » au cours de l'enquête. Les « zéros de protestation » sont généralement écartés de l'analyse.

Ces définitions sont extraites du glossaire du site Eaufrance : <http://www.glossaire.eaufrance.fr/>

Références bibliographiques & webographiques

Références bibliographiques

France

- Amélioration des connaissances sur les fonctions et usages des zones humides : évaluation économique sur des sites tests, Agence de l'eau Loire Bretagne, 2011
- Analyse sur les coûts compensatoires en France et en Europe dans le cadre de la Directive Cadre sur l'Eau, Onema, 2011
- Atteinte du bon état des eaux en Seine-Normandie, Analyses coûts bénéfiques à différentes échelles, Jérémy Devaux, mémoire de master 2 recherche économie de l'environnement, 2008
- Circulaire DCE 2006/17 du 5 octobre 2006 relative à l'élaboration, au contenu et à la portée des programmes de mesures, Ministère de l'écologie et du développement durable et de la mer, 2006
- Circulaire du 22 avril 2004 relative à l'analyse de la tarification de l'eau et à la récupération des coûts des services en application de l'article 9 de la directive 2000/60/DCE du 23 octobre 2000 du Parlement et du Conseil établissant un cadre pour une politique communautaire dans le domaine de l'eau, Ministère de l'écologie et du développement durable et de la mer, 2004
- Directive 2000/60/CE du 23 octobre 2000 établissant un cadre pour une politique communautaire dans le domaine de l'eau, Parlement européen et Conseil de l'Union européenne, 2000
- Élaboration d'un scénario tendanciel d'évolution de la qualité des cours d'eau du bassin de la Seine et des fleuves côtiers normands à l'horizon 2015, Agence de l'eau Seine Normandie, 2004
- Étude de calcul de la récupération des coûts des services liés à l'utilisation de l'eau pour les bassins hydrographiques français en application de la directive cadre sur l'eau, OIEau, 2012
- Évaluation économique des services rendus par les zones humides, Études & documents n°49, septembre 2011, Commissariat général au développement durable
- Évaluation économique du programme de mesures de gestion quantitative des ressources en eau dans l'Ouest de l'Hérault, Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, 2008
- Évaluer les bénéfices issus d'un changement d'état des eaux, collection « études et synthèses » de la Direction des Études Économiques et de l'Évaluation Environnementale, Ministère de l'écologie et du développement durable, Patrick Chegrani, 2007
- Exemptions pour coûts disproportionnés, Méthode et résultats, Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, 2009
- Guide méthodologique de justification des exemptions prévues au titre de la directive cadre sur l'eau, Ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, 2009
- Justification des reports sur le secteur Morbihan Sud, Agence de l'eau Loire Bretagne, 2010
- Justification des dérogations économiques à l'atteinte du bon état des eaux en Seine-Normandie, Approches à différentes échelles, Aurore Large, mémoire de fin d'études, 2008
- La détermination des coûts disproportionnés sur le bassin Rhin-Meuse, Sophie Nicolai, Patrick Weingertner, Agence de l'eau Rhin Meuse, 2008
- La valeur économique et sociale des espaces naturels protégés, Cahier de recherche n°247, A.Dujin, B.Maresca, X.Mordret, R.Picard, Credoc 2008
- Stratégie, SAGE de Saint Briec, 2009

Angleterre et Pays de Galles

- National Impact Assessments, Impact assessment of 1st cycle of River Basin Plans developed to implement the EC Water Framework Directive, DEFRA-WAG, 2009
- Report on guidance on the evidence required to justify disproportionate cost decisions under the Water Framework Directive – revised summary guidance, CRP project 3, 2007
- River Basin Management Plan, Anglian River Basin District, Environment Agency, 2009
- River Basin Planning Guidance volume 1, DEFRA-WAG, 2006
- River Basin Planning Guidance volume 2, DEFRA-WAG, 2008

Europe

- Economics and the Environment – The Implementation Challenge of the Water Framework Directive, Common Implementation Strategy for the Water Framework Directive (2000/60/EC), Guidance document n°1, 2003
- Guidance document on exemptions to the environmental objectives, Common Implementation Strategy for the Water Framework Directive (2000/60/EC), Guidance document n°20, 2009

Références webographiques

- États des lieux et caractérisations des usages de l'eau réalisés au titre de la DCE :
- Agence de l'eau Adour Garonne
<http://www.eau-adour-garonne.fr/fr/quelle-politique-de-l-eau-en-adour-garonne/un-cadre-le-sdage/etat-des-lieux.html>
- Agence de l'eau Artois Picardie
<http://www.eau-artois-picardie.fr/-Etat-des-lieux,482-.html>
- Agence de l'eau Loire Bretagne
http://www.eau-loire-bretagne.fr/sdage/elaboration_sdage/etat_lieux_04
- Agence de l'eau Rhin Meuse
http://www.eau2015-rhin-meuse.fr/dce/site/documents_etat_lieux.php
- Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse
<http://www.rhone-mediterranee.eaufrance.fr/gestion/dce/etat-des-lieux.php>
<http://siecorse.eaurmc.fr/>
- Agence de l'eau Seine Normandie
<http://www.eau-seine-normandie.fr/index.php?id=2258>
- Espaces naturels, revue des professionnels de la nature, n°30, avril 2010 :
<http://www.espaces-naturels.fr/Media/Images/Aten/Revue-n-30>
- Évaluations économiques des services rendus par les zones humides :
<http://www.developpement-durable.gouv.fr/Evaluation-economique-des-services.html>
<http://www.developpement-durable.gouv.fr/L-evaluation-economique-des.html>
<http://www.developpement-durable.gouv.fr/Evaluation-economique-des-services,24313.html>
<http://www.developpement-durable.gouv.fr/Evaluation-economique-des-services,24314.html>
<http://www.developpement-durable.gouv.fr/Evaluation-economique-des-services,30186.html>
<http://www.developpement-durable.gouv.fr/Evaluation-economique-des-services,30185.html>
- Onema
<http://www.onema.fr/rubrique/Publications>
- Tableaux de synthèse sur l'état des masses d'eau :
<http://www.rapportage.eaufrance.fr/dce/2010/valorisation/tableaux>

Rédaction

Maria Salvetti (direction de l'action scientifique et technique de l'Onema)

Edition

Véronique Barre (direction de l'action scientifique et technique de l'Onema)

Création et mise en forme graphiques

Béatrice Saurel (saurelb@free.fr)

Citation

Salvetti M., 2013. Les évaluations économiques en appui à la gestion des milieux aquatiques. Onema. 172 pages.

Remerciements

Nous tenons à remercier très sincèrement toutes les personnes qui ont contribué à cet ouvrage : Olivier Gorin, Stéphanie Blanquart, Sarah Feuillet, Stéphane Robichon, Jérémy Devaux, Blandine Boeuf, Carine Gendrot, Sara Hernandez, Philippe Dupont, Jean-Pierre Amigues, Pierre Strosser.

Réalisé avec le concours de l'Oieau

La collection « Comprendre pour agir » accueille des ouvrages issus de travaux de recherche et d'expertise mis à la disposition des enseignants, formateurs, étudiants, scientifiques, ingénieurs et des gestionnaires de l'eau et des milieux aquatiques.

Déjà parus

- 1- Eléments d'hydromorphologie fluviale**
(octobre 2010)
- 2- Eléments de connaissance pour la gestion du transport solide en rivière**
(mai 2011)
- 3- Evaluer les services écologiques des milieux aquatiques : enjeux scientifiques, politiques et opérationnels**
(décembre 2011)
- 4- Evolutions observées dans les débits des rivières en France**
(décembre 2012)
- 5- Restaurer l'hydromorphologie des cours d'eau et mieux maîtriser les nutriments : une voie commune ?**
(décembre 2012)

- 6- Quels outils pour caractériser l'intrusion saline et l'impact potentiel du niveau marin sur les aquifères littoraux ?**
(avril 2013)

- 7- Captages Grenelle : au-delà de la diversité, quels caractères structurants pour guider l'action ?**
(septembre 2013)

- 8 - Les évaluations économiques en appui à la gestion des milieux aquatiques**
(octobre 2013)